

Préambule

Pour débiter la soirée d'échanges, Valérie MATHIAS HUSSON de l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque (AGUR) propose aux participants une visite commentée de l'exposition dédiée au PLUi HD.

Elle explique que le PLUi HD est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal comportant un volet dédié à l'Habitat et un autre dédié aux Déplacements, ce qui constitue une nouveauté pour la CUD. De plus, deux axes transversaux nourrissent toutes les réflexions en cours, à savoir la santé et le plan air climat énergie territorial.

Afin de construire ensemble le devenir du territoire, les élus ont souhaité qu'une large concertation s'organise à l'occasion de l'élaboration du document d'urbanisme. Car, au-delà du document technique, les habitants sont concernés en premier lieu car le PLUi HD traite de l'aménagement des espaces publics, de la nature en ville, de l'environnement et des risques, de la mobilité, de l'économie, de l'habitat.

Cette démarche invite donc les habitants à faire part de leurs idées, de leurs remarques pour améliorer notre vie quotidienne, grâce à leur expertise d'usage.

L'état des lieux du territoire qui est présenté aborde toutes les thématiques centrales que sont la démographie et l'habitat, le développement économique, industriel portuaire et agricole, les paysages, le patrimoine et la culture, l'environnement, la mobilité, l'accessibilité et les déplacements et la santé et le cadre de vie. Cette exposition informe les visiteurs en s'appuyant sur des chiffres, des illustrations, des études ; elle est consultable et téléchargeable à l'adresse suivante :

https://www.dk-pluihdidees.fr/fileadmin/user_upload/Panneaux_expo_PLUIHD.pdf

Toutes ces informations appellent les visiteurs à débiter des différents sujets abordés dans l'exposition.

Introduction

Frédéric BUSSELEZ, animateur.

Anthony BROCVIELLE, adjoint au maire de Bourbourg.

Bernard WEISBECKER, vice-Président à la planification, au Schéma de Cohérence Territoriale et à l'action foncière (CUD), Maire de Leffrinckoucke, Président de l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque.

Monique BONIN, vice-Présidente à la politique territoriale de santé (CUD).

Catherine VERLYNDE, vice-Présidente à l'habitat (CUD), Maire de Bray-Dunes.

Anthony BROCVIELLE remercie les participants ainsi que les nombreux élus présents. Il rappelle que le PLUi HD est un sujet important, dans la mesure où ce plan va structurer la vie des habitants du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat et de déplacement. Anthony BROCVIELLE se félicite de l'organisation d'une concertation sur ce sujet et précise que cette dernière est organisée par la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il souhaite que les échanges avec la population soient nombreux et enrichissants.

Bernard WEISBECKER explique que le PLUi HD est particulièrement structurant pour le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Le PLUi HD traite de l'habitat, des déplacements, mais aussi d'aspects transversaux, comme la santé. Ce plan découle de lois nationales, déclinées localement sous diverses formes. Bernard WEISBECKER insiste sur l'importance d'une large participation de la part des habitants. S'agissant plus spécifiquement de Bourbourg, il indique que des sujets liés à ce territoire seront abordés, tels que la consommation des terrains agricoles ou les zones humides.

Pour Monique BONIN, le cadre de vie et l'environnement socioéconomique ont une incidence forte sur la santé d'une population. Elle rappelle que la CUD dispose de compétences importantes en matière d'urbanisme, d'espaces verts, de déchets et d'assainissement, qui sont autant de sujets ayant un impact sur le cadre de vie des habitants du territoire. C'est pour cette raison que la santé est devenue un sujet transversal pour les élus. Le rôle de Monique BONIN sera de s'assurer que l'aspect santé est bien pris en compte et respecté dans toutes les décisions d'aménagement de la CUD. Elle se réjouit de l'adoption du plan « Air, climat, énergie », qui permettra de réduire la pollution de l'air ainsi que les consommations d'énergie sur le territoire.

En matière d'habitat, Catherine VERLYNDE souligne l'importance d'une démarche concertée avec les habitants, afin de répondre aux attentes de la population en matière d'urbanisme et de parcours résidentiel. Pour ce faire, Catherine VERLYNDE propose aux participants de devenir les acteurs de ce plan, en le co-construisant avec les élus.

DEBAT – première séquence

Jean-Jacques LEMAIRE s'interroge à propos de la gratuité du réseau de bus. Pour lui, le financement d'une telle mesure pose question. Marie-Pierre CAVROIS souhaite que le sujet des déplacements intra-urbains soit évoqué. Pour Michel LEILLIETTE, les friches industrielles doivent être considérées comme des éléments de patrimoine. A ce titre, il souhaite qu'elles soient protégées. Joseph JANSSEN s'étonne de la construction prochaine de logements dans l'Est de Bourbourg, dans une zone qui n'est pas appropriée, du fait du passage du train et de la présence d'une usine à proximité. Didier BUIRETTE regrette qu'à Bourbourg, il soit compliqué de construire un logement hors lotissement.

S'agissant de la gratuité des bus, Bernard WEISBECKER indique que c'est la CUD qui va prendre en charge le coût de cette mesure. Autrement dit, ce coût va être mutualisé entre l'ensemble des habitants du territoire. Bernard WEISBECKER ajoute que le réseau sera plus fluide, notamment grâce à des fréquences élevées. Guillaume DUBRULLE de l'Agence d'Urbanisme (Agur) revient sur la notion de gratuité. Il explique que le but de cette mesure est d'inciter davantage la population à utiliser ce mode de déplacement. Il précise qu'à l'heure actuelle, les transports en commun ne concernent que 5 % des déplacements, ce qui est insuffisant. L'objectif des élus est de doubler la part modale du bus. A ce stade de la discussion, Rébecca GUIGNARD de la CUD relativise le coût de la gratuité pour la collectivité, en expliquant que la vente de titres de transport ne représente que 10 % du budget transport.

Concernant la construction sur des lots libres, Jean-Claude BUE reconnaît que la demande est historiquement forte à Bourbourg et que la mairie a du mal à suivre. Néanmoins, il assure qu'une trentaine de lots libres devraient voir le jour prochainement. Bernard WEISBECKER considère que les friches industrielles ou commerciales sont un problème important sur tout le territoire. En effet, la plupart du temps, ces terrains sont pollués, ce qui nécessite de réels investissements en matière de dépollution des sols.

Guy PAUWELS signale le manque de civisme de certains, qui laissent des détritres à même le sol. Il regrette que la mairie n'agisse pas assez en la matière. Michel LEULLIETTE revient sur le sujet des friches industrielles. Pour lui, Bourbourg compte certaines friches remarquables de par leur architecture et leur histoire et il estime qu'elles devraient être classées, au risque d'être un jour démolies. Bernard WEISBECKER lui indique que lorsque la CUD instruit un permis de démolir, c'est à la demande expresse d'une commune, en veillant à respecter strictement le Code de l'urbanisme. Il est rejoint par Catherine VERLYNDE et Marc DESPLANQUES, qui confirment ces propos. Anthony BROCVIELLE cite l'exemple d'un site récemment racheté par un promoteur privé, opération qui va permettre de développer l'emploi à Bourbourg. Michel LEULLIETTE comprend bien que l'on ne puisse pas garder toutes les friches

industrielles, mais il estime que l'on manque parfois de discernement lorsqu'on les détruit. Selon lui, il est important de conserver ces témoignages du passé de la ville.

Jean-Jacques LEMAIRE juge que la notion de « gratuité » n'a pas de sens et qu'il est urgent de lui en redonner un. Il s'inquiète du financement de la gratuité dans les bus, dans la mesure où la taxe d'habitation est amenée à disparaître. Sébastien COSTENOBLE revient sur le PLU de 2012. Il explique que des remarques formulées à l'époque n'avaient pas été prises en compte. Il espère donc que ce ne sera pas le cas avec le PLUi HD. Régis SMEE espère que le PLUi HD ne verra pas des erreurs du passé se répéter. Il cite notamment le cas d'une zone humide transformée en atelier automobile. Plutôt que de s'appesantir sur le passé, Régis SMEE se déclare résolument tourné vers l'avenir et s'enquiert des chantiers en cours, notamment en ce qui concerne l'agriculture. Il a le sentiment de ne pas être suffisamment écouté par les élus.

S'agissant du paysage, Annick TUAL de la CUD explique que cette problématique est prise en compte à travers un dispositif ayant pour objectif d'identifier les caractéristiques des paysages de l'agglomération. C'est une cartographie de ces paysages, qui permettra d'œuvrer pour leur protection. Elle ajoute qu'en matière de patrimoine, des constructions remarquables sont désormais protégées par un règlement spécifique, ce qui empêche toute destruction. Pour Annick TUAL, ces actions permettent de protéger la mémoire, donc l'identité collective du territoire. En ce qui concerne l'agriculture, la CUD travaille avec les agriculteurs, via la Chambre d'agriculture. Cette dernière a établi un diagnostic pour cartographier précisément les agricultures présentes sur le territoire. D'autre part, elle fait partie des personnes publiques associées, c'est-à-dire qu'elle est associée à la procédure en cours pour tout ce qui relève du volet agricole. Annick TUAL précise que cela permet aux agriculteurs d'intervenir de deux façons dans la construction du PLUi HD, en participant aux réunions publiques ou en s'adressant à la Chambre d'agriculture. En termes de responsabilité, Bernard WEISBECKER rappelle que le PLUi HD n'est entré dans les compétences de la CUD qu'à compter de 2014. Il insiste sur le caractère très large de la présente concertation, qui devra permettre d'aboutir à un PLUi HD correspondant aux attentes du plus grand nombre. Bernard WEISBECKER juge utile d'expliquer que le PLUi HD instaure un principe de deux tiers de renouvellement urbain pour un tiers d'extension urbaine, ce qui limitera la consommation de terrains agricoles. Enfin, même s'il comprend les craintes de certains, il réaffirme que les élus ont à cœur d'apporter des réponses à la population.

Camille LANOIR, de la CUD, revient ensuite sur les résultats d'un rapide sondage effectué auprès des participants lors de leur arrivée dans la salle. Ce sondage s'attachait à connaître le type d'habitat occupé par les personnes présentes. L'habitat individuel mitoyen rassemble 54 % des personnes interrogées, contre 46 % pour l'habitat individuel pavillonnaire. En termes de durée de présence dans cet habitat, 87 % des personnes interrogées habitent dans leur logement depuis plus de dix ans. Enfin, 88 % des personnes sondées n'envisagent pas de déménager. S'agissant des raisons de cet attachement, on retrouve l'intérêt pour le quartier, la proximité avec la famille, le fait de bénéficier d'un grand logement et la proximité du lieu de travail, des commerces ou des équipements publics. Pour Camille LANOIR, ces motivations rejoignent les objectifs du PLUi HD, qui est un moyen de préserver le cadre de vie, tout en limitant l'étalement urbain.

Valérie MATHIAS HUSSON de l'Agence d'Urbanisme (AGUR), souligne l'importance de travailler sur un parcours résidentiel, c'est-à-dire sur des logements qui répondent à des besoins liés à l'âge des occupants. En effet, les besoins en termes de logement diffèrent selon l'âge. Le PLUi HD devra donc répondre aux besoins des habitants, à chaque âge de la vie. Pour Valérie MATHIAS HUSSON, cela passera nécessairement par une diversification du parc de logements. Elle passe ensuite en revue les différentes formes d'habitats, telles que l'habitat individuel, l'habitat collectif et

l'habitat intermédiaire. Valérie MATHIAS HUSSON insiste sur le fait que les constructions se font désormais sur un espace de plus en plus contraint.

En termes de densité, c'est-à-dire le nombre de logements à l'hectare, Valérie MATHIAS HUSSON suggère une mixité des types d'habitats. La densité des habitations, c'est-à-dire le nombre de logements implantés sur 1 hectare, considéré seul, ne renseigne pas à elle seule sur le type d'habitat en présence. A un même chiffre de densité correspond différentes formes urbaines ; c'est là toute la différence entre densité réelle et densité ressentie. Valérie MATHIAS HUSSON estime qu'il faut expliquer aux aménageurs et aux habitants que l'on peut mieux faire avec moins de foncier, grâce à un aménagement intelligent. La question de l'aménagement du cadre de vie est également primordiale. En effet, un espace végétalisé et bien agencé permet une amélioration du cadre de vie et un embellissement de la ville. Pour Valérie MATHIAS HUSSON, la population doit être en prise directe avec ces sujets d'aménagement.

Régis SMEE insiste sur le fait qu'il veut des réponses à ses questions. D'autre part, s'agissant de sa commune, il félicite les élus d'avoir instauré une limite dans les emprises des surfaces agricoles. Cependant, il aimerait en savoir davantage sur le partage de ces nouvelles emprises. Clovis SABAU souligne le potentiel représenté par les bâtiments agricoles inutilisés. Il suggère aux élus d'aider les promoteurs à transformer ces bâtiments en habitations. Enfin, s'agissant des projets de développement du port Ouest, Clovis SABAU s'enquiert d'un éventuel élargissement de l'autoroute A16. Il estime que ce chantier est nécessaire et permettra de réduire les embouteillages sur cette infrastructure.

Anthony BROCVIELLE revient sur les questions de mobilité. Il souligne le fait que Bourbourg souffre d'un enclavement, qui le pénalise en matière d'emploi. Céline RAMPON va dans le sens d'Anthony BROCVIELLE. Pour elle, la mobilité est avant tout organisée vers Dunkerque, alors qu'il est vital pour les autres communes de l'agglomération d'être correctement desservies. Elle suggère, entre autres, de développer les modes doux de déplacement, mais aussi les liaisons ferroviaires de proximité, d'autant que Bourbourg est dotée d'une gare.

S'agissant des questions relatives à la mobilité, Bernard WEISBECKER revient sur les résultats d'une étude qui a démontré que la majorité des déplacements des habitants de la CUD représentait moins de trois kilomètres. En outre, ces déplacements sont, la plupart du temps, effectués en voiture. Dès lors, ces courts déplacements constituent un problème pour l'environnement et une menace pour la santé de la population. Bernard WEISBECKER demande aux participants d'être conscients du fait qu'une ligne de bus peu fréquentée ne peut pas bénéficier des mêmes services qu'une ligne fréquentée, mais que cela n'empêche pas de chercher des solutions adaptées. En ce qui concerne les liaisons ferroviaires, il rappelle que ces dessertes ne font pas partie des compétences de la CUD, mais de celles de la SNCF.

Concernant le Grand Port de Dunkerque, Bernard WEISECKER indique qu'il sera le premier port français à utiliser le rail pour le transport des containers. Il reconnaît cependant que ce ne sera pas suffisant. L'autoroute A16, du fait de son trafic, constitue un problème majeur. Malheureusement et malgré cette saturation, l'Etat ne compte pas engager de travaux pour la renforcer. Pour Bernard WEISBECKER, le canal Seine Nord Europe serait une solution permettant de réduire le trafic des camions sur les routes de l'agglomération. S'agissant du partage des terres à urbaniser, la répartition se fera en concertation avec les communes, dans un esprit communautaire. En tout état de cause, ces terrains seront à proximité d'installations publiques, dans des zones non inondables et non polluées. Enfin, l'utilisation de terres agricoles sera limitée au maximum. Catherine VERLYNDE se déclare intéressée par l'idée de transformer en habitations les locaux agricoles inutilisés. Elle propose de se renseigner en ce sens.

Francis COSTENOBLE soulève un problème lié à l'entretien des waterings. En effet, dans certaines sections, va bientôt se poser la question de l'interdiction du dépôt des sédiments. Pour Francis COSTENOBLE, cela va considérablement alourdir le coût d'entretien de ces canaux. Joseph JANSSEN s'étonne que l'on envisage de faire passer la trame verte dans des champs en jachère. Il suggère que l'on utilise les zones humides comme poumon vert. Marie-Pierre CAVROIS signale que si, si peu de gens prennent le bus à Bourbourg, c'est parce que la desserte actuelle n'est pas satisfaisante. Elle estime que cette question de la mobilité est très pénalisante pour Bourbourg et sa population. Elle demande aux élus de ne pas se baser sur les chiffres de fréquentation actuels, parce qu'ils sont forcément mauvais. Anthony BROCVIELLE rejoint Marie-Pierre CAVROIS, une meilleure desserte de Bourbourg serait un accélérateur économique pour la commune. Jean-Claude BUE va dans le sens des deux précédentes interventions. D'autre part, concernant les waterings, il comprend la préoccupation de Francis COSTENOBLE. Didier BUIRETTE juge qu'il serait intéressant de disposer de davantage d'aires de co-voiturage. Jean-Claude BUE précise que la municipalité a demandé l'installation d'une telle aire à proximité de l'A16. Dans l'attente, il suggère d'utiliser le parking du stade, qui est rarement plein en semaine.

S'agissant de la desserte des zones rurales par le bus, Rébecca GUIGNARD explique qu'un service dense ne peut être offert, mais qu'il faudra compter sur différentes offres, dont le co-voiturage. Elle ajoute qu'il est prévu d'installer une aire de co-voiturage à Bourbourg. Céline RAMPON estime que le renforcement du service de bus n'est pas nécessaire tout au long de la journée, mais simplement aux heures de pointe.

Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Delphine CAPET, cheffe de service urbanisme environnement (CUD).

Delphine CAPET explique que le PLUi HD est issu de la réflexion des élus du territoire, ces derniers ayant défini des orientations en matière de développement durable. Le PLUi HD s'inscrit dans la hiérarchie des normes, c'est-à-dire qu'il doit être compatible avec lois et règlements qui lui sont supérieurs. Il faut donc que ce plan s'inscrive dans le respect des normes qui s'imposent au document. Trois grandes orientations ont été définies par les élus, au niveau municipal, comme au niveau communautaire. Delphine CAPET ajoute que ces orientations peuvent évoluer grâce à la concertation qui est menée.

En premier lieu, il s'agit de promouvoir une agglomération où il fait bon vivre. Les élus souhaitent un urbanisme favorable à la santé, ce qui passe par l'amélioration du bien-être des habitants de l'agglomération. Pour les élus, il s'agit de développer l'agglomération autour des stations de mobilité. Il faut développer une mobilité proche des lieux de vie, qui favorise les modes de déplacement alternatifs et doux. De plus, les élus souhaitent faciliter l'accès aux soins par un meilleur maillage des équipements de santé. La question du patrimoine fait également consensus, dans la mesure où les élus désirent unanimement protéger et valoriser les potentiels du territoire. A cet effet, l'opération « Grand Site de France », portée par la CUD, sera une vitrine, un moteur pour la protection du paysage.

Pour les élus, l'eau est une composante essentielle du territoire. C'est un atout en termes de paysage, mais également un risque pour les habitants, que l'eau vienne des terres ou de la mer. Il faut donc acculturer la population à la gestion de ces risques, afin d'apprendre à vivre avec et d'en faire un atout. Les élus estiment également qu'il faut réfléchir à

de nouvelles façons de bâtir dans les zones concernées par ces risques. Actuellement, l'eau est renvoyée vers la mer par des canaux. Cependant, il faut commencer à réfléchir à des moyens complémentaires, notamment en stockant cette eau douce dans des zones de tamponnement. On retrouve la thématique de l'eau dans la « Trame verte et bleue » du territoire, qui doit se développer à travers la création de chemins doux, notamment le long des voies d'eau. Concernant la question de l'attractivité, les élus s'accordent sur la nécessité de renforcer le verdissement de l'agglomération.

S'agissant de la seconde orientation, qui vise à promouvoir une agglomération vertueuse et de proximité, il s'agit de détailler les objectifs liés à l'habitat. Ce thème s'intéresse particulièrement à la consommation foncière et à la mixité sociale. Les élus s'accordent sur le fait que ces questions doivent faire l'objet d'une répartition concertée entre les communes du territoire. En outre, les bénéficiaires d'un logement social devront avoir un accès facilité à une offre de mobilité et de services. En termes de renouvellement urbain, la règle des 1/3 et des 2/3 est maintenue. C'est à dire qu'il est prévu un tiers de logements construits en extension urbaine pour 2/3 de logements construits dans le cadre du renouvellement urbain. Les élus s'accordent sur le fait que l'offre de logements doit être innovante et modulable, pour qu'elle s'adapte aux nouvelles habitudes de vie. Les élus souhaitent une densité du logement différente selon les secteurs de l'agglomération, afin de favoriser les parcours résidentiels à l'échelle de l'agglomération.

La troisième et dernière orientation consiste à innover pour l'emploi dans un territoire en transition économique. Les élus reconnaissent la nécessité de diversifier l'économie du territoire, cette dernière étant trop dépendante du secteur industriel. Pour ce faire, une réflexion est menée vis-à-vis :

- des entreprises innovantes, en leur facilitant une implantation sur le territoire ;
- des filières d'avenir, en s'appuyant sur le pôle universitaire de Dunkerque pour proposer des formations en lien avec l'économie locale ;
- du développement touristique de l'agglomération, avec pour objectif une montée progressive en gamme ;
- de la préservation des terrains agricoles, notamment avec le développement des circuits courts et d'une filière bio.

DEBAT– deuxième séquence

Jean-Jacques LEMAIRE regrette que la question des populations réfugiées n'ait pas été abordée, alors que par la force des choses, ils font partie du territoire.

Pour Bernard WEISBECKER, il est important de venir en aide à ces populations. Malheureusement, la CUD n'a pas encore de réponse à cette question, mais une réflexion générale est plus que jamais nécessaire.

Conclusion

Bernard WEISBECKER, vice-Président à la planification, au Schéma de Cohérence Territoriale et à l'action foncière (CUD), Maire de Leffrinckoucke, Président de l'Agence d'Urbanisme Flandre-Dunkerque.

Bernard WEISBECKER remercie les habitants pour leur participation active à cette concertation. Il les invite à poursuivre cette réflexion à l'aide des outils numériques mis en ligne par la CUD.

